

Règlement du défi-lecture de la Bible 2023-2024

Version du 15.04.2024

1. Généralités

1.1 Objectifs

Les élèves lisent un texte biblique, en acquièrent une connaissance, se l'approprient et en proposent une actualisation sous la forme d'une œuvre artistique originale et de qualité.

1.2 Organisation

Le défi-lecture (DL) est organisé par le pôle pastorale des jeunes, en collaboration avec le pôle enseignement religieux au CO. Il se déroule en quatre parties :

- lecture et compréhension du texte (point 2.1) ;
- 1^{er} manche : questionnaire (point 2.2) ;
- 2^e manche : création d'une œuvre artistique (point 2.3) ;
- finale (point 2.4).

1.3 Participation

Le DL est ouvert à tous les élèves des CO (catholiques et réformés) qui participent aux activités des aumôneries ou suivent l'enseignement religieux confessionnel (ERC).

Il peut se réaliser indifféremment avec un groupe d'élèves en dehors des cours ou avec une classe durant le cours d'ERC (ci-après : les équipes).

Chaque équipe est suivie par un aumônier de CO ou un enseignant d'ERC, qui constitue la personne de contact auprès du coordinateur (ci-après : les accompagnants).

2. Déroulement

2.1 Lecture et compréhension du texte

Cette partie a lieu jusqu'en décembre 2023. Elle est ouverte à tous, sans inscription : cela permet aux accompagnants de sonder l'intérêt des élèves pour le texte et le concours.

Les élèves travaillent le texte avec les accompagnants. Selon les indications données, chaque équipe prépare cinq questions, que les accompagnants transmettent au coordinateur jusqu'au **20 décembre 2023**.

Le coordinateur réalise un questionnaire à partir des questions et l'envoie aux accompagnants durant les vacances de Noël.

2.2 1^{er} manche : questionnaire

Cette partie a lieu entre janvier et février 2024. L'envoi du questionnaire complété compte comme inscription (gratuite) aux deux manches et à la finale.

Les équipes répondent au questionnaire en maximum 50 minutes, sans appui (Bible, notes, etc.) ni aide des accompagnants. Les accompagnants transmettent le questionnaire complété au coordinateur jusqu'au **9 février 2024**.

Cette manche est créditée de 25 points (un tiers du total). Un coefficient est appliqué aux groupes avec des élèves de type G (x 1,2) et EB (x 1,4). Dans les groupes mixtes, on tient compte du type de chaque élève.

Le coordinateur communique les résultats aux accompagnants durant les vacances de Carnaval.

2.3 2^e manche : création d'une œuvre artistique

Cette partie a lieu entre février et mai 2024. Les équipes préparent une saynète (théâtre parlé ou mime avec voix off), enregistrée sur un fichier vidéo par l'accompagnant de l'équipe.

Il doit s'agir d'une création des élèves qui propose une véritable actualisation (pas une narration du récit biblique) et qui comprend une brève introduction (CO, nom de l'équipe, participants, titre de la saynète). Le tout dure au maximum 5 minutes (lors de la projection au jury, le fichier sera arrêté après ce temps).

Les accompagnants transmettent le fichier vidéo au coordinateur jusqu'au **15 mai 2024**. Cette manche est créditée de 50 points (deux tiers du total), sans coefficient. L'évaluation est faite par un jury en fonction des critères suivants : appropriation et actualisation du récit biblique, texte (dialogues ou voix off), expression scénique, originalité, respect des consignes ; la qualité de la vidéo ne sera pas évaluée.

2.4 Finale

En raison de l'absence annoncée de plusieurs équipes, la finale en présentiel est annulée. L'évaluation de la 2^e manche par le jury aura donc lieu en l'absence des équipes. Les résultats seront communiqués aux participants d'ici le **31 mai 2024**.

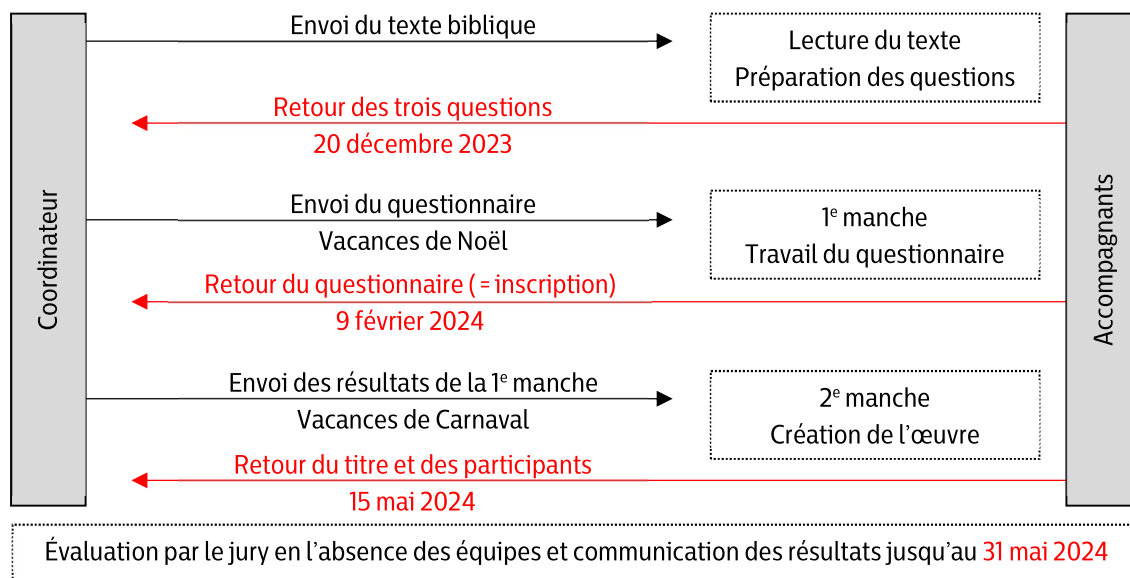
Le classement final est établi en additionnant les points des deux manches. Les prix sont les suivants :

- 1^{er} prix : CHF 100.— par élève (maximum : CHF 600.—) ;
- 2^e prix : CHF 70.— par élève (maximum : CHF 400.—) ;
- 3^e prix : CHF 40.— par élève (maximum : CHF 200.—).

Les équipes gagnantes organisent une activité commune durant l'année qui suit la finale. Les accompagnants envoient leur note de frais au coordinateur pour le remboursement. Sur demande, il est possible d'obtenir une avance sur les frais.

Les accompagnants veillent à valoriser les œuvres réalisées par les élèves (journal du CO, projection sur les écrans du CO, publication sur les sites internet ou dans le magazine paroissial, etc.).

3. Calendrier



4. Coordination

Emmanuel Rey

emmanuel.rey@cath-fr.ch

079 453 61 16